REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE **FRANÇAISE**

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de	membres
Afférents	
au	En
Conseil	exercice
Municipal	
19	19
Présents	Qui ont
	pris part
	au vote
14	18

Date de la	
convocation	
08/12/2023	

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N°02 DU **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS: Tous les membres en exercice, sauf :

- A. ZAMBUJO (procuration à J. DUVAL)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- V. GONZALVO, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une Salle polyvalente.

Le Cabinet SCOP ECO STUDIO, retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, a fourni une estimation du montant des travaux, de 1 884 000 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 197 820 € HT et les honoraires divers (bureau de contrôle et mission S.P.S., études géotechnique et béton armé) pour 88 180 € HT, soit un montant total de 2 170 000 € HT.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE **POLYVALENTE:**

DEMANDE DE SUBVENTION

DETR 2024

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DETR 2024) : 30 % soit 651 000 €
- Subvention Conseil Départemental : 20 % soit 434 000 €
- Conseil Régional : 10 % soit 217 000 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 20 % soit 434 000 €
- Fonds propres : 20 % soit 434 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État, dans le cadre de la DETR 2024, à hauteur de 30 % du montant HT du projet, soit 651 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire, Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231214-DE02-141223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023 Affichage: 22/12/2023



Le Maire. Jean-Claude MAZAUDIER

AIN